

! IMPORTANT !

La **présence du demandeur** (mineur ou majeur) est **obligatoire** au **dépôt du dossier**, ainsi qu'au **retrait du titre** pour toute personne à **partir de 12 ans** (prise d'empreintes).

PROCEDURE

ETAPE 1 :

Rendez vous sur le site :

passport.ants.gouv.fr
OU **predemande-cni.ants.gouv.fr**

puis **réaliser** et **imprimer** votre pré-demande
OU

Retirez **préalablement** un formulaire CERFA cartonné dans votre mairie de résidence.

ETAPE 2 :

Rendez-vous dans une mairie équipée d'une borne biométrique, **muni des pièces à fournir** : à Sélestat, deux sites sont à votre service, **avec rendez – vous préalable** (seuls les dossiers complets pourront être pris en compte)

du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

En cas de forte affluence, plus d'instruction des dossiers à partir de 10h30 et de 16h, afin de traiter les demandes des personnes déjà présentes.

Mairie du Heyden

13 rue Franz Schubert - ☎ 03 88 08 69 72

Service Population

9 Place d'Armes - ☎ 03 88 58 07 39

Pas d'enregistrement les lundis après-midis,
uniquement remise de titre

ATTENTION ! FERMETURE DU SERVICE LE JEUDI MATIN

En cas d'empêchement ou d'annulation – merci de prévenir
Trouver une commune équipée d'une borne biométrique sur le site titre d'identité : passport.ants.gouv.fr, choisir : Services associés

PIECES A FOURNIR

PASSEPORT	CARTE NATIONALE D'IDENTITE
<input type="checkbox"/> L'ancien passeport (en cas de renouvellement) <input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité	<input type="checkbox"/> L'ancienne carte nationale d'identité (en cas de renouvellement)
TIMBRES FISCAUX : (disponibles sur le site : timbres.impots.gouv.fr ou bureau de tabac)	
<input type="checkbox"/> 86.00 : majeur <input type="checkbox"/> 42.00 : mineur de 15 ans à 17 ans <input type="checkbox"/> 17.00 : mineur de moins de 15 ans	<input type="checkbox"/> en cas de perte ou de vol du précédent titre : 25 euros
PHOTO : <input type="checkbox"/> 1 photo d'identité : (récente, moins de 6 mois, bouche fermée, visage dégagé, sans lunettes, sans sourire, pas de fond blanc) – ne pas découper la photo	
DOMICILE : <input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile de moins d'un an : <ul style="list-style-type: none"> ○ électricité, téléphone, eau, redevance ordures ménagères, attestation d'assurance habitation, impôts et taxes d'habitation/foncières <input type="checkbox"/> Si la personne majeure est hébergée, fournir : <ul style="list-style-type: none"> ○ une attestation d'hébergement indiquant qu'elle y réside depuis plus de 3 mois, ○ un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant ○ copie de sa pièce d'identité recto / verso 	
MINEUR : <ul style="list-style-type: none"> ○ la pièce d'identité du représentant légal qui a complété l'autorité parentale 	
EN FONCTION DE VOTRE SITUATION, D'AUTRES PIECES SONT A FOURNIR :	
PERTE OU VOL <ul style="list-style-type: none"> ○ Déclaration de perte (mairie) ou déclaration de vol (commissariat ou gendarmerie) ○ Copie d'un document officiel avec photo pour justifier de votre identité : carte vitale avec photo, carte professionnelle, permis de conduire, permis de chasse... 	
L'ACTE DE NAISSANCE EST A FOURNIR SI : <ul style="list-style-type: none"> ○ vous n'avez ni pièce d'identité ni passeport (première demande) ○ votre titre est périmé depuis plus de 5 ans ○ changement d'état-civil : mariage, divorce, changement de nom ou prénom ○ perte ou vol de votre carte d'identité ou passeport 	
EN CAS DE DIVORCE : <ul style="list-style-type: none"> ○ fournir le jugement de divorce définitif, ainsi que la convention de divorce (si existante dans le jugement), afin de justifier du nom de l'ex-conjoint ou de la garde alternée. 	
EN CAS DE MISE SOUS TUTELLE / CURATELLE <ul style="list-style-type: none"> ○ produire le jugement de mise sous tutelle ou curatelle ○ carte d'identité du tuteur, ainsi que la signature du tuteur sur le document de demande de titre 	
MINEUR ET NOM D'USAGE : <ul style="list-style-type: none"> ○ si vous souhaitez l'apposition des deux noms (père-mère), en nom d'usage, fournir une autorisation de l'autre parent, ainsi que la copie de son titre d'identité 	